



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 – 091 du 19 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – F. LETURCQ – M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – F. DEHON

MM. B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY – P. GORGUET – B. BRONNIART – J. WEEXSTEEN – B. CAILLE – F. SELIER – M. REBOUT – E. BURDIK – M. FOULON – H. COPIN – L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUE – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE,
M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J. WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY,
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT.

Objet : Association Fleurbaix – Laventie Ville Santé (FLVS) – Convention «Vivons en Forme» 2018-2020.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le travail mené par la communauté de communes du Sud-Artois dans le cadre du programme de lutte contre l'obésité ou le surpoids des enfants du territoire, en collaboration avec l'association « Fleurbaix-Laventie Ville Santé »

Monsieur le Président détaille les actions qui ont pu être menées avec le soutien de l'association ainsi qu'avec l'Institut de Formation de Soins Infirmiers Croix-Rouge d'Arras. La prochaine campagne d'actions est en cours de mise en place avec les infirmières scolaires associées au projet.

Monsieur Président donne lecture de la convention et des propositions de partenariats et d'actions mises en œuvre avec les collectivités adhérentes notamment en termes de formations, d'outils pédagogiques ou de méthodologie de travail.

Monsieur le Président rappelle le montant de la cotisation annuelle qui n'a pas évolué depuis la dernière convention et qui s'élève à 6000.00 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et Représentés :

- d'approuver la convention de partenariat présentée par l'association Fleurbaix-Laventie Ville Santé ;

- d'approuver la participation de la collectivité à ce programme ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la collectivité

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 19 juin 2018 et transmission
en Préfecture.
Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-091 – 19/06/2018
Sports-Santé – Association FLVS-
Convention VIF 2018-2020.*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/07/2018



Pour copie conforme

- Le 19/06/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS